

## La question des étudiants étrangers

Le ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, M. Robert Andras, a déclaré que la moitié des provinces avaient réagi favorablement à son récent appel à la consultation et à la coopération entre le Gouvernement fédéral et les provinces au sujet de l'adoption d'une ligne de conduite plus précise concernant les étudiants étrangers qui viennent étudier au Canada.

"Je suis très heureux que les provinces aient réagi si rapidement et de manière aussi positive à ma requête, et je suis persuadé que les autres provinces se joindront bientôt à nous", a déclaré M. Andras.

Jusqu'ici, les provinces de l'Alberta, du Manitoba, de la Saskatchewan, de la Nouvelle-Écosse et du Québec ont répondu à l'invitation du ministre.

"Nous avons beaucoup discuté récemment de la question des étudiants au Canada, a dit M. Andras. A leur retour, les étudiants apportent quelque chose à chaque secteur de leur propre société. Comme tout autre pays, cet échange international a beaucoup contribué à l'enrichissement du Canada.

"Même si nous constatons quelques abus concernant les visas d'étudiants, je ne voudrais pas qu'une réaction exagérée de notre part vienne gêner la communication de connaissances, d'idées et de compréhension internationales, un processus de partage qui a aussi largement bénéficié aux étudiants canadiens."

Certaines provinces avaient déjà demandé au Gouvernement fédéral de fixer une limite au nombre d'étudiants étrangers admis au Canada.

"Dans ce domaine, la division des responsabilités est claire, a déclaré le ministre. L'éducation est de la compétence des provinces et, par conséquent, nous ne pouvons limiter le nombre d'étudiants étrangers qui s'inscrivent dans les divers établissements scolaires. Mais ce n'est pas non plus aux provinces qu'il revient de décider du nombre d'étudiants pouvant être admis au Canada — il s'agit d'une fonction du Gouvernement fédéral."

A l'heure actuelle, pour être admis au Canada, un étudiant doit satisfaire à plusieurs conditions, et notamment:

- a) jouir d'une bonne réputation et d'une bonne santé;
- b) posséder un passeport valide et, dans certains cas, un visa canadien

de non-immigrant;

c) posséder les documents démontrant qu'il dispose des fonds suffisants pour payer ses études, son entretien, et toutes autres dépenses pendant la durée de sa scolarité au Canada; et

d) point plus important encore, produire une lettre d'acceptation d'un établissement recommandé sans laquelle nul étudiant n'est admissible au Canada.

"C'est nettement aux provinces ou aux établissements d'enseignement placés sous leur compétence, a affirmé M. Andras, qu'il appartient de décider du nombre d'étudiants que ces établissements peuvent accepter."

## Participation canadienne à l'UNFICYP

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Allan J. MacEachen, a annoncé que faisant suite à la demande du Secrétaire général des Nations Unies, le gouvernement a accepté que le Canada continue de participer à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP), pour une nouvelle période de six mois, à compter du 15 décembre 1974. La Force des Nations Unies se compose d'effectifs de l'Australie, de l'Autriche, de la Grande-Bretagne, du Danemark, de la Finlande, de la Suède ainsi que du Canada. Le deuxième en importance, le contingent canadien se compose du 1er bataillon du *Royal Canadian Regiment*, basé à London (Ontario), et de militaires du 2e groupement de combat du quartier général de Petawawa (Ontario), ainsi que d'effectifs du quartier général de la Défense nationale.

## Halte à la déforestation au Sénégal et au Mali

Les Républiques du Sénégal et du Mali bénéficieront de l'appui du Conseil national de recherches pour le développement international (CRDI) pour le financement des programmes de recherches sur le reboisement et la protection de l'environnement que ces pays s'appêtent à mettre en oeuvre aux abords de villages et points d'eau. Le président du CRDI, M. David Hopper, a annoncé, en effet, l'attribution de subventions qui s'élèveront respectivement à \$173,800 répartis sur une période

de quatre ans pour le Sénégal, et de \$190,900 répartis sur cinq ans pour le Mali.

Au Sénégal, les fonds alloués à la Direction des Eaux et Forêts du ministère du Développement rural serviront à mettre au point des méthodes sylvicoles pour la culture et l'entretien des plantations d'acacias. Le projet sera mis en oeuvre au forage de M'Bidi par le personnel du Service des Eaux et Forêts et ce, avec un autre projet du CRDI portant sur la gomme arabique. Les autorités sénégalaises consacreront à ce programme de recherches une somme de \$258,240.

La République du Mali utilisera les fonds du CRDI pour l'établissement, sur une base expérimentale, de plantations forestières irriguées sur des terres de l'Office malien du Niger, aux environs de N'Doubougou, dans le delta intérieur du fleuve Niger. Ce projet a pour but l'étude de méthodes aptes à favoriser la production intensive du bois de feu et du bois de construction pour satisfaire les besoins en bois des populations riveraines. Une partie des recherches aura pour objet la mise au point d'une technique de plantation de brise-vents pour protéger les cultures maraîchères et en augmenter le rendement.

## Programme d'échanges Canada-Mexique

Le Programme d'échanges de jeunes spécialistes et techniciens entre le Canada et le Mexique est à la recherche de jeunes Canadiens désireux de faire un stage pratique d'une durée de quatre à douze mois au Mexique. Au cours de 1973, l'année inaugurale du programme, 13 Canadiens et 15 Mexicains ont participé à l'échange. En 1974, 12 Canadiens se sont rendus au Mexique en vertu de ce programme et 15 Mexicains sont venus au Canada. Pour être admissibles au programme les stagiaires canadiens doivent être âgés de 18 à 50 ans et être citoyens canadiens. Ils doivent posséder une bonne connaissance de l'espagnol ainsi qu'un diplôme d'université ou d'une institution postsecondaire ou encore d'une école technique reconvenue. Il est préférable qu'ils possèdent une certaine expérience dans le domaine de leur travail mais ce n'est pas essentiel. Les candidats choisis devront également présenter un certificat de bonne santé.